

Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2013 à 8h30



Fiches presse

Plus de 350 délibérations seront inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 2 octobre 2013. Parmi les thèmes abordés :

- Le projet d'aquarium
- L'école d'architecture : Projet de création et d'implantation d'un Institut Méditerranéen de la ville et des Territoires dans l'Îlot Pelletan (Zac Saint-Charles)
- Le nouvel UHU
- Les énergies renouvelables et la talassothermie aux Docks Libres
- L'appel à projets pour l'aménagement du Fort d'Entrecasteaux
- L'engagement municipal sur la sécurité des Marseillais
- Création d'un groupe scolaire dans les locaux de l'ancien lycée Michelet
- Reconstruction du groupe scolaire Eugène Cas Ivaldi

Le projet d'Aquarium

L'objectif du projet est de composer une offre multiple et diversifiée sur la façade littorale en cours de transformation, du vieux port à l'Estaque.

Un aquarium grand public doit faire l'objet d'une évaluation préalable d'opportunité, comme complément économique, touristique et ludique d'un centre de conservation et d'étude à l'Estaque, dont les études sont initiées par le Ministère de la Culture.

Les transformations de la façade littorale, depuis le Vieux Port jusqu'à la Joliette puis jusqu'au territoire portuaire de l'Estaque, conduisent la Ville à continuer à créer une offre complémentaire et multiple, pour son développement économique, touristique, dans le but d'une attractivité toujours croissante.

A l'instar des réalisations de Gênes ou de Barcelone, Marseille souhaite intégrer à l'offre disponible pour les Marseillais et les visiteurs un équipement qui fasse écho à notre patrimoine et environnement maritime : un aquarium grand public.

Cet équipement, doit permettre la sensibilisation à la richesse de notre écosystème et sa fragilité, et aura une vocation scientifique, économique et ludique.

L'évaluation préalable d'opportunité sera conduite en liaison avec celle déjà engagée sur le littoral et les friches industrielles de l'Estaque, territoire qui offre des possibilités de développement d'un technopôle de la mer.

Ce projet de technopôle est d'ailleurs épaulé par le soutien récent du Ministère de la Culture qui doit lancer l'étude de faisabilité d'un centre de conservation et d'étude à l'Estaque pour les mobiliers issus d'opération d'archéologique sous marine.

Cette première étape est essentielle dans la démarche globale et couvrant l'ensemble des thématiques de la mer, voulue par la Ville de Marseille.



L'école d'Architecture : Projet de création et d'implantation d'un Institut Méditerranéen de la ville et des Territoires dans l'Îlot Pelletan (ZAC Saint-Charles)

Le projet :

-Il s'agit de créer et d'implanter, à horizon 2018, au cœur de la Zac Saint-Charles un nouvel Etablissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche dédié aux métiers d'architectes, paysagistes et urbanistes.

-Cet établissement tourné vers les problématiques urbaines durables (logement, espace public, énergie, transports, paysage.....) a vocation à devenir un véritable « **laboratoire de la Ville** ». Il sera sans équivalent et sans concurrence sur l'ensemble du bassin méditerranéen.

-L'Institut d'environ 13 000 m2 regrouperait en un même lieu les trois formations existantes que sont : l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSAM), l'antenne marseillaise de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage ainsi que l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR) qui dépend d'Aix-Marseille Université.

Intérêt pour la Ville de Marseille :

Positionner Marseille comme un pôle d'expertise pour les formations et les approches scientifiques liées aux problématiques urbaines « durables ». La Ville offrirait non seulement une formation académique et scientifique en ce domaine mais permettrait également une mise en situation et des expérimentations grâce, notamment, à la proximité du quartier d'Euroméditerranée.

Créer en entrée de Ville un campus urbain, la venue de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires permettrait de regrouper environ 10 000 étudiants dans le périmètre délimité par la Faculté Saint-Charles, la bibliothèque de sciences sociales et les laboratoires de recherche de l'îlot Bernard du Bois, la Faculté de Sciences de Gestion de la Halle Puget. Cette présence de jour comme de nuit, grâce aux nombreuses résidences étudiantes présentes ou prévues sur le site apporterait une animation et une dynamique économique propices à la mutation de ce quartier.

Favoriser les interfaces formation - politique urbaine : implanté dans l'Îlot Pelletan, cet Institut serait en interface du Campus Universitaire urbain de la Porte d'Aix et du quartier d'affaires de la Joliette. Un véritable éco-système permettant de renforcer les liens entre la formation, la recherche et les mises en œuvre des politiques urbaines serait ainsi offert aux futurs professionnels des métiers de la Ville.





Point d'étape et validations à venir

Position d'Euroméditerranée : les équipes techniques de l'EPAEM sont associées au projet depuis l'origine, et le projet va être présenté au prochain Conseil d'Administration du 23 septembre.

Mise en place d'un comité de pilotage : A l'initiative de l'EPAEM, un comité de pilotage en charge de la coordination du projet sera mis en place d'ici la fin de l'année. Il veillera au lancement des études de capacité et de faisabilité et de constitution de la maquette financière.

Réunion interministérielle courant 2014 afin de valider la pertinence du projet et l'engagement des partenaires financiers (Ministères de tutelle et collectivités territoriales).

Premiers éléments financiers : Une estimation rapide de l'opération situe le coût de celle-ci à 40 M d'euros terrains d'assiette foncière.

Le tour de table financier pourrait être abondé par les Ministères de tutelle des écoles ainsi que par les collectivités dans le cadre du prochain Contrat de Plan.

Le Ministère de la Culture a d'ores et déjà décidé d'inscrire en priorité la réimplantation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille dans l'Îlot Pelletan en accordant une subvention de 20 M. d'euros.

La Ville quant à elle, se propose d'apporter à ce projet 12 M d'euros.



Le nouvel UHU

La nouvelle Unité d'Hébergement d'Urgence sera répartie sur deux sites :

- le premier est un lieu proposé par l'EPAEM sur une parcelle située rue du Capitaine Gèze dans le 14ème arrondissement,
- l'autre sur deux parcelles situées boulevard de Magallon dans le 15^{ème} arrondissement dont l'une d'entre elles est maîtrisée par la Ville de Marseille.

Situation



Le site de MAGALLON

Le terrain comprend deux parcelles présentant une emprise au sol totale d'environ 6.800m².



Le site du Capitaine GEZE

Le terrain comprend une parcelle présentant une emprise au sol totale d'environ 1.400m².



Objectifs

L'objectif est de construire deux établissements d'hébergement d'urgence et d'insertion, destinés aux personnes sans domicile fixe, ayant pour missions l'accueil, l'hébergement, la resocialisation et l'insertion :

- création d'un établissement d'une capacité totale de 250 lits dédié aux hommes, aux jeunes hommes et aux grands marginaux sur le site du boulevard Magallon, comprenant également des locaux d'hébergement permettant de faire face aux situations d'extrême urgence.
- création d'un deuxième établissement d'une capacité de 60 lits, dédié aux femmes, sur le site du boulevard Capitaine Gèze

Les grandes orientations de prise en charge et les principaux champs d'intervention sont:

- Améliorer la qualité de l'accueil en passant de l'urgence vers l'insertion, avec la possibilité d'un accueil sur toute la journée,
- Mettre en place des parcours d'insertion et de capacitation des personnes,
- Organiser des actions permettant aux personnes de sortir de leur isolement en les faisant participer à des actions socioculturelles, sportives et citoyennes, leur permettant de retrouver ou d'acquérir des pratiques sociales reproductives.
- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention,
- Accompagner la personne dans le recouvrement de ses droits et le rétablissement des contacts nécessaires avec les institutions, les structures sanitaires, sociales et juridiques,
- Assurer la complémentarité et la cohésion avec les services et les associations partenaires pour une insertion professionnelle réussie et une solution de logement durable.
- Garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Le programme de l'opération prévoit en outre le relogement, à proximité immédiate de l'UHU, du SAMU social, pour des raisons fonctionnelles directement liées à leur action en faveur des sans-abris. Il est proposé de reloger ces services dans l'ancienne minoterie située sur le site du boulevard de Magallon, les surfaces disponibles le permettant.



Surfaces créées

Site de MAGALLON

Centre d'hébergement et restauration : 4 000 m² environ

Espaces santé, soins, animations, insertion : 700 m² environ

Services généraux, accueil, administration, locaux divers : 1 300 m² environ

TOTAL : 6 000 m² environ (surface hors œuvre)

Aménagements extérieurs : 1 500 m² environ

Site de Capitaine GEZE

Centre d'hébergement et restauration : 1 400 m² environ

Espaces santé, soins, animations, insertion : 500 m² environ

Services généraux, accueil, administration, locaux divers : 800 m² environ

TOTAL : 2 700 m² environ (surface hors œuvre)

Aménagements extérieurs : 600 m² environ

Coûts prévisionnels

Etudes : 3,6 millions d'Euros

Travaux : 26,4 millions d'Euros

TOTAL : 30 millions d'Euros

Calendrier prévisionnel

Délibération du Conseil Municipal : 7 octobre 2013

Lancement du concours de Maîtrise d'œuvre : mi octobre 2013

Sélection des candidats admis à concourir : février 2014

Sélection du projet lauréat : octobre 2014

Lancement de la consultation pour les travaux : juin 2015

Démarrage des travaux : janvier 2016

Achèvement des travaux : juillet 2017

Travaux d'hygiène et de sécurité de l'UHU Madrague ville

Montant de l'Opération : 500.000 €

PHASE 1

Désignations des travaux

Travaux Divers : - Reprise réseau eau chaude sanitaire : **Fait**

- Remplacement serrure algéco : **En cours**

- Mise en conformité sanitaire cuisine : **Fait**



Bâtiment A : Conformité Électrique et SSI

- Remplacement du CMSI : **Fait**
- Remplacement DM et DA algécos : **Fait**
- Mise en place 3 prises courant : **Fait**
- Rajout détection SSI chambre : **À réaliser (début des travaux Décembre 2013)**
- Mise en conformité électrique : **Fait**
- Réfection des lignes sirènes du SSI : **Fait**

Rénovation des 4 sanitaires

1) Sanitaire A : - Cspcs sanitaire :

- Contrôle technique :
- Plomberie :
- Étanchéité :
- Maçonnerie : **À réaliser (début des travaux Octobre 2013)**
- Électricité :
- Chauffage :
- Cloison polirey :
- Châssis soufflet :

2) Sanitaire B : - Plomberie

- Étanchéité
- Maçonnerie
- Électricité **Travaux terminés et réceptionnés**
- Chauffage
- Cloison polirey
- Peinture
- Châssis soufflet

Désignations des travaux

3) Sanitaire C : - Plomberie

- Étanchéité
- Maçonnerie
- Électricité **Travaux terminés pour fin Septembre - Chauffage 2013**
- Cloison polirey
- Châssis soufflet

4) Sanitaire D : - Plomberie

- Étanchéité
- Maçonnerie
- Électricité **À réaliser (Octobre 2013)**
- Chauffage
- Cloison polirey
- Châssis soufflet

Bâtiment B : À réaliser (Décembre 2013)

- Remplacement porte chambres
- Réfection individualisation éclairage chambre
- Reprise faïence couloir
- Remplacement porte coupe feu

Bâtiment B et C : Plancher bâtiment B et C

- Bâtiment C rdc **Fait**
- Bâtiment C étage **En cours (travaux terminés fin Septembre 2013)**
- Bâtiment B rdc **Fait**
- Bâtiment B étage **Fait**
- Mise en place électricité algéco cuisine **Fait**
- réseau algéco cuisine **Fait**
- Création point eau cuisine provisoire **Fait**

PHASE 2

Travaux Supplémentaires 500.000 €

Désignations des travaux

Bâtiment A :

- Volet roulant
- Peinture bâtiment A hébergement

Bâtiment D : Bâtiment accueil

- Casier bagagerie
- Auvent accueil
- Rayonnage local rangement drap
- Rayonnage local rangement vêtements

Algécos d'hébergement :

- Réfection sol
- Peinture algéco bureau + hébergement

Chenil : - Réfection chenil

- Réfection des abords du chenil

Espaces extérieurs et divers : Courant fort et faible

- Éclairage extérieur
- Vidéo surveillance
- Revêtement extérieur derrière bâtiments B et C
- Chauffage
- Remplacement des radiateurs / calorifugeage tuyauterie
- Remplacement des vannes et divers

Bâtiment C (algéco bureau) :

- Remplacement des menuiseries
- Remplacement des climatiseurs dans algéco
- Reprise du réseau informatique
- Divers imprévus

Les énergies renouvelables et la talassothermie aux Docks Libres

Depuis 2007, la ville de Marseille s'est engagée dans le développement de l'énergie photovoltaïque sur les toits de ses équipements publics, et sur un terrain non valorisé, anticipant dans ses décisions les obligations nationales et européennes de développement des énergies renouvelables.



6 GWh d'électricité renouvelable sont ainsi produits chaque année par les centrales solaires installées sur les toits, grâce au partenariat engagé avec des opérateurs privés (EDF EN, GDF SUEZ et Ténergie). C'est ainsi que près de 200 bâtiments publics sont équipés de centrales solaires représentant environ 70 000 m² de toitures pour 40 000 m² de panneaux photovoltaïques installés.

De plus la centrale au sol de St Martin de Crau, construite en 2011 sur un terrain appartenant à la ville, produit 16,8 GWh d'électricité par an. La totalité de l'énergie produite (par cette centrale au sol et celles sur les toits) correspond à la moitié de la consommation d'électricité de l'éclairage public.



Afin de renforcer et diversifier sa politique de développement des énergies renouvelables, la ville souhaite analyser la nature du potentiel d'énergies renouvelables exploitable sur son territoire (solaire thermique et photovoltaïque, récupération de chaleur sur eaux usées, bois énergie, géothermie...).

Cette étude permettra notamment, au regard des ressources locales d'énergies renouvelables, de la maturité des filières et de l'actuel contexte réglementaire, de préciser les opportunités de développement de ces énergies pour le patrimoine municipal.

La ville de Marseille disposera ainsi de prescriptions en la matière, qu'elle pourra insérer dans ses marchés à l'occasion de constructions ou de réhabilitations de bâtiments publics ou lors d'orientations d'aménagements. Il s'agit de systématiser la réflexion sur l'utilisation des énergies renouvelables dans toutes ces opérations.



La politique de développement des énergies renouvelables est un des axes majeurs du Plan Climat Énergie Territorial, voté à l'unanimité par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012.

En accentuant ce développement, la Ville participe, à son échelle, aux engagements nationaux qui prévoient de porter à au moins 23% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Consultation des commissions ad hoc préalablement au lancement d'une délégation de service public pour la thalassothermie

A l'issue de sa réflexion sur la stratégie énergétique pour l'extension du périmètre Euroméditerranée et le renouvellement de toute la façade maritime Nord, les études conduites par la Ville de Marseille dès 2009 ont démontré la pertinence élevée, comparativement aux autres sources d'énergie renouvelable, de doter le territoire d'une structure produisant du chaud et du froid à partir de l'énergie calorifique de la mer.

Le projet de réseau de thalasso-thermie revêt pour le territoire marseillais un très fort intérêt environnemental et énergétique, et constitue **une des actions-phare de la démarche EcoCite**. Il a aussi été pré-qualifié pour figurer parmi les **projets structurants du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)**.

Ainsi la Ville de Marseille, qui a participé à la **3ème édition du Concours National des Villes sur le thème de la « ville idéale »**, a été récompensée du **grand prix national Métropole** sur 12 thématiques proposées.

Parmi celles-ci, le projet de boucle à eau de mer ou thalassothermie faisait partie des projets innovants.

Un projet porteur d'une grande ambition pour Marseille

L'ambition du projet de réseau de chaud et froid est de couvrir à terme les besoins de l'ensemble du périmètre de l'extension d'Euroméditerranée (2M m2 SHON à construire, dont 800 000 m2 de tertiaire et équipements publics en chaud et froid et 1 200 000 m2 de logements en chaud), ainsi que les programmes à venir du périmètre Euroméditerranée I d'origine, dans les ilots non encore construits ou réaménagés, et dans le renouvellement à terme des installations de chaud et froid des bâtiments existants.

Plus loin encore, le concept pourra continuer de se développer tout le long de la façade maritime marseillaise, et servir de modèle à d'autres métropoles en PACA et autour de la Méditerranée.



Un projet modulaire : Afin de limiter les risques et de réduire les gros investissements longs à amortir, il est proposé de construire le réseau par étapes successives, et de le raccorder en amont à plusieurs sources d'échanges thermiques identifiées, qui seraient mises en service progressivement en fonction des besoins: Les eaux d'exhaure des mines de Gardanne qui empruntent la « Galerie à la Mer » débouchant à Cap Pinède, et vont se jeter au large de la digue par des conduites foncées sous le port,
o les eaux du port dans les bassins autour de Cap Pinède, ou derrière la digue,
o éventuellement un raccordement à la boucle de thalasso thermie du projet privé Climespace, s'il aboutit.

Ce réseau « armature » sera un réseau d'eau tempérée (+/-15°). En aval, il alimente des turbo frigo pompes (TFP), points de production de chaud et froid multiples construites au fur et à mesure du développement immobilier pour distribuer le chaud et le froid dans les îlots, ou groupes d'îlots et répondant à minima à 60% des besoins d'énergie.

Le périmètre de la première phase de production/distribution est celui de la «PHASE 1 » de l'extension et porte sur environ 800 000 m² de SHON à construire sur 10/15 ans.

Le projet d'extension dans sa phase 2 (Le Canet, le parc des Aygaldes et ses équipements publics, le secteur de Sogaris, Cap Pinède) concerne à l'horizon 2020-2030, 1 200 000 m² SHON à construire, et plusieurs milliers de logements à rénover. L'évolution du projet de réseau se dessinera au fur et à mesure de l'apparition des programmes, combinée également avec les besoins de renouvellement des installations de chaud et froid dans les quartiers limitrophes dont ceux d'Euroméd

Calendrier de mise en œuvre de la première DSP par la Ville

Le calendrier intentionnel de mise en œuvre de ce service est le suivant :

- délibération d'amorce dite délibération 0 au Conseil Municipal du 7 octobre 2013
- délibération du choix de gestion au Conseil Municipal du 9 décembre 2013
- lancement de l'avis d'appel à la concurrence en janvier 2014
- remise des offres en juillet 2014
- analyse des offres et passage en CAO en septembre 2014
- négociation d'octobre à décembre 2014
- notification du titulaire en mars 2015
- premiers raccordements des abonnés au réseau de chaud et de froid en 2017

L'appel à projets pour l'aménagement du Fort d'Entrecasteaux

La ré-utilisation du Fort d'Entrecasteaux : un geste fort de la politique patrimoniale et un atout unique pour le développement touristique de la Ville.

Propriété de la Ville depuis 2010, le Fort d'Entrecasteaux offrira aux Marseillais un nouveau lieu en plein Centre Ville.

Le Fort d'Entrecasteaux fait partie d'un ensemble construit au XVIIème siècle appelé **Fort Saint Nicolas**, lequel est composé de deux parties séparées par le boulevard Charles Livon :

Le **Fort de Ganteaume** au Nord et le haut fort appelé **Fort d'Entrecasteaux** au Sud. Ce site présente un réel intérêt historique et patrimonial indéniable. Il est d'ailleurs classé au titre des Monuments Historiques. Le Fort Saint Nicolas accompagné de l'Abbaye Saint Victor, de la Caserne d'Aurelle et de Notre Dame de la Garde constitue un site urbain dense de Centre Ville, véritable balcon sur le Vieux Port concentrant de forts enjeux de mise en valeur d'un patrimoine marseillais et de renouvellement urbain.

Grâce à sa situation, ses enjeux patrimoniaux ainsi que par son importante superficie (plus de 50 000 m²), le site d'Aurelle / Entrecasteaux a donc été considéré par la Ville comme un territoire à enjeux urbains et économiques majeur et la Ville l'a ainsi acquis en 2010.

En plein Centre Ville, directement connecté par le projet de « glacis » recouvrant le Bassin de Carénage, le réaménagement du Fort doit participer au projet de renouveau du Vieux Port et du Fort Saint Jean sur l'autre rive. Il constituera une opportunité d'ouvrir un site aujourd'hui peu fréquenté par les Marseillais.

A l'intérêt intrinsèque du Fort pourrait ainsi se joindre celui d'un nouveau lieu pour les Marseillais .

Le projet pourrait être engagé par le lancement d'un « Appel à projet d'idées »

Un « Appel à projet d'idées » va être lancé par la Ville pour définir un programme de ré- utilisation du site d'Entrecasteaux.

Ce mode opératoire sera volontairement ouvert très largement à des équipes pluridisciplinaires et innovantes afin que le processus de l'"appel à projet d'idées" permette l'émergence de programmes diversifiés (culturel, touristique, économique).

La Ville de Marseille, tout en restant propriétaire de ce site majeur, pourra choisir le programme et le montage du futur projet le plus optimal selon diverses propositions qui lui seront présentées.



L'objectif est d'ouvrir le site du Fort d'Entrecasteaux à des projets originaux voire exceptionnels, de révéler de nouvelles potentialités du site pour en faire un véritable levier de développement.

Les principes directeurs de ce projet de reconversion de ce site devront assurer :

- l'ouverture au public du Fort et donc la création d'un nouveau lieu pour les Marseillais renforçant ainsi le développement de l'attractivité touristique de la Ville tout en veillant au respect et à la mise en valeur de cet ensemble militaire classé Monument Historique
- l'intégration de ce site au projet de requalification du Vieux Port et notamment au système de Chaîne des Parcs
- la prise en compte des projets environnants en cours et en construction (collège sur la caserne d'Aurelle, programme immobilier le long de la rampe Saint Maurice, projet de transport par câble reliant Notre Dame de la Garde)

Le Fort d'Entrecasteaux est protégé par un classement au titre de Monument Historique. De ce fait, toute intervention (études, travaux, ...) est soumise à l'accord de la DRAC et de ses services.

La Ville souhaite une association forte des services de l'Etat pour créer les conditions de la réussite. En ce sens, il sera nécessaire de lancer des études préalables au projet de réutilisation du Fort d'Entrecasteaux, notamment une étude documentaire historique nécessaire pour avoir une meilleure connaissance du site et des exigences de sa conservation.



L'engagement municipal sur la sécurité des Marseillais

La sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public sont une des grandes compétences régaliennes de l'État. Pour autant, la politique volontariste de la Ville de Marseille en matière de prévention de la délinquance et de sécurité se concrétise par des changements majeurs .

La Ville de Marseille a pris des engagements forts en matière de politique de prévention et de sécurité, qu'elle souhaite poursuivre, en continuant de renforcer les moyens de la Police Municipale et de la Vidéo-protection.

La vidéo-protection :

La Ville de Marseille a investi plus de 9 millions d'euros pour la création du Centre de Supervision Urbain (CSU) et l'implantation de caméras pour lutter contre la délinquance et les incivilités. 258 caméras sont en déjà en service. Le CSU fonctionne 24h/24.

Le CSU a été inauguré en Février dernier en présence de Manuel VALLS, Ministre de l'intérieur.

D'ores et déjà, les résultats d'exploitation de cet outil novateur sont encourageants et contribuent fortement à la lutte contre la délinquance renforçant le partenariat en la matière avec les services de l'État, Police et Justice.

la vidéo-protection urbaine a permis :

- de traiter au quotidien de nombreux actes de délinquance notamment en matière de flagrant délit,
- d'apporter son appui opérationnel aux services d'enquête en réalisant un important travail de recherche et en fournissant des images probantes, qui ont contribué à aider au bon déroulement des investigations judiciaires,
- d'accompagner et d'assister les effectifs de terrain pour une meilleure gestion de l'espace public, notamment par le biais de la vidéo verbalisation.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre le développement de cet outil majeur dans tous les arrondissements avec un plan de déploiement, acté dès fin 2012 par le Conseil Municipal qui est le fruit d'une collaboration avec la Préfecture de Police pendant plus d'une année.

L'objectif clairement défini est de poursuivre le maillage du territoire avec l'objectif de déployer dans un premier temps **1000 caméras d'ici fin 2014**, puis dans un second temps de lancer un nouveau plan jusqu'à atteindre **2 000 caméras** sur l'ensemble de la ville en 2017 ; une première vague d'implantation de **418 cameras** est en cours de réalisation dans tous les arrondissements de Marseille.

Cet investissement majeur représente un effort conjoint de la Ville de Marseille, de l'État ainsi que du Conseil Général.

La Police Municipale

La modernisation et le renforcement de la Police Municipale de Marseille a été amorcée en 2011, par le recrutement de 100 agents par voie de concours.

Mais face au contexte d'une demande sans cesse croissante de sécurité des Marseillais, il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'extension des moyens de la Police Municipale, notamment par le recrutement de **100 agents supplémentaires** par voie de concours (organisé le 5 octobre 2013)

Cette augmentation du personnel en tenue permettra, d'une part d'assurer une couverture horaire plus étendue qui se concrétisera par la mise en place de brigades de nuit, et d'autre part le renforcement des effectifs en journée afin d'assurer une couverture opérationnelle sur l'ensemble de la Ville.

Au-delà des moyens humains indispensables, des décisions importantes en termes de moyens matériels ont également été prises ; la plus importante concerne **l'armement** de la Police Municipale, décidé en Conseil Municipal du 9 juillet 2012 . Les agents sont à présent tous dotés de gilets pare-balle /pare-couteau, et sont formés à l'utilisation du Flash-ball. Dès que les autorisations préfectorales de port d'arme seront délivrées, les policiers en seront dotés sur la voie publique.

La procédure concernant le « taser » est en cours, et devrait permettre aux agents de la Police Municipale d'en être dotés début 2014.

L'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

Pour faire face aux trop nombreux incidents, incivilités, actes de violence, qui se déroulent dans les hôpitaux publics, l'AP-HM a défini un programme d'équipement de ses divers établissements, dont les parkings.

Ce programme doit permettre d'améliorer le dispositif de vidéo surveillance, notamment par l'enregistrement des données et images.

Les personnels seront dotés d'un dispositif d'appel individuel de nature à les rassurer pendant l'exercice de leurs missions, souvent difficiles.

La Ville de Marseille, soucieuse de la sécurité et de la tranquillité de l'ensemble de ses concitoyens a souhaité s'associer pleinement à la volonté de l'AP-HM, d'améliorer la sécurité de ses patients, personnels et visiteurs, en contribuant à hauteur de 500 000 € à ce programme d'équipements estimé à 1,7 million d'euros, dans un plan d'ensemble comprenant 30 mesures pour un coût de plus de 4 millions d'euros.



Création d'un groupe scolaire dans les locaux de l'ancien lycée Michelet

La Ville de Marseille souhaite récupérer les locaux de l'ancien lycée Michelet, dont elle est propriétaire, situés 21 avenue Maréchal Foch (13004) afin de réaliser un groupe scolaire de 7 classes maternelles et de 14 classes primaires.

Ces locaux représentent une réelle opportunité de répondre à de nouveaux besoins constatés sur le centre-ville et permettront d'opérer un desserrement des effectifs avec l'ouverture de nouvelles classes dès la rentrée 2014/2015.

Depuis l'ouverture du lycée Germaine Tillon à la Fourragère, implanté le long de la L2 Est sur des emprises foncières mises à disposition gratuitement par la Ville de Marseille, l'ancien lycée sert actuellement d'établissement relais durant les travaux de rénovation du LEP Brochier de la Capelette jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Dans le cadre de la convention de partenariat du Contrat de Développement 2011/2014 passé entre la Région et la Ville de Marseille, il avait été envisagé une utilisation mixte de ces locaux. Le rez-de-chaussée, le premier niveau et la cour auraient été aménagés par la Ville pour un groupe scolaire, tandis que les niveaux supérieurs accueilleraient un centre de formation des professions médico-sociales (infirmières) créé par la Région.

Or, il a été vérifié, aussi bien par la Région que par la Ville, que ces locaux n'offraient pas les surfaces utiles nécessaires à l'accueil conjoint des deux projets.

La Ville de Marseille a donc proposé des sites alternatifs à la Région lui permettant de créer ce centre de formation, ceci dans la continuité du partenariat foncier établi entre les deux collectivités qui a permis à la Région, à travers les terrains et immeubles mis à disposition gratuitement par la Ville, de construire le lycée de la Fourragère, de lancer la construction d'un nouveau lycée à Saint Mitre/Sainte Marthe et de réaliser prochainement, à la rue Sénac, l'internat pour les classes préparatoires du lycée Thiers.

La Ville souhaite maintenir prioritairement la vocation scolaire du site de l'ancien lycée Michelet, qui bénéficie d'un positionnement idéal en centre-ville, d'une bonne desserte par le tramway et dont l'état du bâtiment et des classes ainsi que la configuration avec notamment une cour centrale d'environ 1 000 m² faciliteront grandement sa reconversion.





Dès la rentrée scolaire 2014/2015, le site pourrait être opérationnel et accueillir, à titre provisoire, les effectifs du groupe scolaire Eugène Cas, situé à proximité dans le quartier des Chartreux, dont il est nécessaire à présent de lancer la démolition/reconstruction (cf. rapport au Conseil Municipal à l'ordre du jour du présent conseil).





Reconstruction du groupe scolaire Eugène Cas Ivaldi

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver l'opération de reconstruction du Groupe Scolaire Eugène Cas Ivaldi édifié dans les années 60 et qui présente aujourd'hui des désordres fonctionnels et techniques rendant indispensable sa reconstruction.

A l'occasion de ce projet d'envergure concernant 7 classes maternelles et 16 classes élémentaires, la réflexion menée sur l'expression des besoins a conclu au projet de création d'une école inclusive basée sur un dispositif expérimental innovant pour enfants et adolescents présentant des troubles autistiques et/ou des troubles envahissants du développement.

Ce dispositif reposera sur un fonctionnement en « plate-forme autisme » et reliera les structures éducatives, sanitaires et médico-sociales.

Il a pour ambition d'apporter des réponses adaptées et personnalisées aux besoins spécifiques des enfants et adolescents concernés ainsi qu'aux attentes de leurs familles. Il s'adressera non seulement aux enfants scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire de l'Ecole Eugène Cas Ivaldi mais également aux enfants issus de classes ordinaires et spécialisées extérieures.

Ce projet d'inclusion est porté conjointement par la Ville de Marseille, l'Education Nationale, l'Association SERENA et l'Association Régionale pour l'intégration des personnes en situation de handicap et en difficulté (ARI).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :
l'opération de reconstruction du groupe scolaire Eugène Cas Ivaldi intégrant un dispositif innovant pour enfants et adolescents présentant des troubles autistiques et troubles envahissants du comportement
et l'affectation d'une autorisation de programme de 200 000 euros pour réaliser les études préalables de programmation et faisabilité. La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues auprès des différents partenaires et le solde sera à la charge de la Ville.

La mise en œuvre de ce projet global nécessite la délocalisation des élèves de l'actuel groupe scolaire Eugène Cas Ivaldi sur le groupe scolaire à créer dans les locaux de l'ancien Lycée Michelet.





Contacts presse

Attachée de presse

Sylvie Benarous : 04 91 14 65 97

sbenarous@mairie-marseille.fr

Responsable du service

Corinne Ferraro : 04 91 14 65 23

cferraro@mairie-marseille.fr

Responsable Adjoint

Stéphane Gireau : 04 91 14 64 25

sgireau@mairie-marseille.fr

